



Dans une perspective de changement social, Relais-femmes développe, en concertation avec les milieux féministe, communautaire, universitaire et syndical, des projets de formation et de recherche en matière de condition des femmes. **Devenir membre de Relais-femmes**, c'est bénéficier de ce lieu de réflexion féministe; c'est également participer à son évolution.



## Mission et objectifs de Relais-femmes

Relais-femmes est un organisme féministe sans but lucratif qui œuvre dans une perspective de changement social et de promotion des droits des femmes et de leurs organisations.

Relais-femmes exerce des activités de recherche, de formation et de consultation destinées prioritairement à ses membres.

Pour réaliser cette mission, Relais-femmes doit :

- ◆ Répondre aux demandes de recherche des membres, promouvoir (initier, appuyer et stimuler) la recherche axée sur leurs besoins. Ces recherches sont élaborées en collaboration avec les membres et s'appuient sur une démarche de recherche-action.
- ◆ Répondre aux demandes de formation de ses membres, mener sa propre analyse sur les besoins de formation et initier des formations au regard des intérêts de ses membres.
- ◆ Rendre accessibles les résultats des recherches et le fruit des formations par divers moyens notamment par les publications.
- ◆ Participer à la concertation des groupes de femmes dans l'optique de la mission de Relais-femmes.
- ◆ Participer au fonctionnement et au développement du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine lequel est spécialisé sur des questions relatives aux femmes.
- ◆ Maintenir un réseau de personnes-ressources aptes à donner des conférences ou sessions de formation sur divers aspects de la condition féminine et aptes à travailler avec les groupes sur des questions précises.

**Oui, notre groupe souscrit à la mission de Relais-femmes et désire devenir membre \* ou renouveler son adhésion dans la catégorie indiquée ici**

\_\_\_\_\_

Nom du groupe \_\_\_\_\_

Nom de la personne-contact \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

( ) ( )  
Téléphone Télécopieur

**\* Une première demande d'adhésion doit être accompagnée des statuts de votre organisme**

**Oui, je souscris à la mission de Relais-femmes et je fais une demande d'adhésion comme membre associée individuelle**

Nom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

( ) ( )  
Téléphone Télécopieur

**Cotisations annuelles**

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars \_\_\_\_\_

1<sup>ère</sup> demande d'adhésion\*

Renouvellement

Contribution de soutien ou don

**Membre actif régulier** 50 \$

**Membre actif mixte**

Communautaire 50 \$  
Syndicat local 50 \$  
Syndicat régional 100 \$  
Syndicat national 150 \$

**Membre associé collectif**

Institut féministe 50 \$  
Communautaire 50 \$  
Syndicat local 50 \$  
Syndicat régional 100 \$  
Syndicat national 150 \$

**Membre associée Individuelle** 35 \$

**Vous pouvez également soutenir les actions de Relais-femmes par une cotisation de soutien ou par un don.**

\* Pour une demande d'adhésion s.v.p. joindre, à ce formulaire dûment rempli, vos statuts et règlements ainsi que votre paiement.

### Relais-femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Téléphone 514.878.1212 Télécopieur 514.878.1060 [relais@relais-femmes.qc.ca](mailto:relais@relais-femmes.qc.ca)

Merci d'appuyer Relais-femmes

## Les catégories de membres

- ◆ les membres **actifs réguliers**
- ◆ les membres **actifs mixtes**
- ◆ les membres **associés collectifs**
- ◆ les membres **associées individuelles**

Peut être membre de Relais-femmes, à la fois l'instance locale, l'instance régionale, l'instance provinciale d'un même groupe, ou chacune séparément. Peut aussi être membre de Relais-femmes tout groupe autonome, toute institution ou tout comité de condition féminine hors Québec.

---

## Les droits des membres...

- ✓ Participer à toutes les activités de Relais-femmes
- ✓ Recevoir les avis de convocation aux assemblées générales
- ✓ Assister à ces assemblées
- ✓ Prendre la parole
- ✓ Voter
- ✓ Être éligible à un poste au conseil d'administration

## ...selon les catégories

**Membres actifs réguliers** : Tous les droits

**Membres actifs mixtes** : Tous les droits, mais deux restrictions : un seul poste au conseil d'administration et ces membres ne peuvent constituer plus de 30% du membership.

**Membres associés collectifs** : Tous les droits sauf les deux suivants : voter à l'assemblée générale et occuper un poste au conseil d'administration.

**Membres associées individuelles** : Tous les droits sauf celui de voter à l'assemblée générale.

## Définition des catégories de membres

---

**Membre actif régulier** : Tout groupe autonome\* ou regroupement de groupes autonomes de femmes qui satisfait aux conditions suivantes :

- il souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes;
- ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- il existe depuis au moins trois mois;
- un groupe autonome compte un minimum de cinq membres et un regroupement, un minimum de trois membres;
- il soumet sa demande au conseil d'administration.

**Membre actif mixte** : Tout groupe autonome\* composé majoritairement de femmes et tout comité de condition féminine qui satisfait aux conditions suivantes :

- il souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes;
- ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- il existe depuis au moins trois mois;
- un groupe autonome compte un minimum de cinq membres et un regroupement, un minimum de trois membres;
- il soumet sa demande au conseil d'administration.

**Membre associé collectif** : Tout groupe autonome\* composé majoritairement de femmes, toute institution féministe\* et tout comité de condition féminine\* qui satisfait aux conditions suivantes :

- il souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes;
- ses orientations, ses objectifs et ses activités visent à permettre aux femmes d'accéder à l'égalité et à l'autonomie;
- il soumet sa demande au conseil d'administration.

**Membre associée individuelle** : Toute collaboratrice de Relais-femmes (contractuelle, professeure, formatrice, étudiante...) qui satisfait aux conditions suivantes :

- elle souscrit à la mission et aux objectifs de Relais-femmes;
- elle soumet sa demande au conseil d'administration.

\* voir définitions dans les statuts de Relais-femmes